

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

NOR : AFSZ1530192A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. François BURDEYRON, préfet du département de Maine-et-Loire.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Dominique GUIHARD, titulaire, Mme Geraldine FOREAU, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Marc DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, désigné par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Gérard TRAHARD, titulaire, M. Bertrand CAMONI, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Christian DRILLET, titulaire, Mme Cécile RABOUIN, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Fabien PASQUERAULT, titulaire, M. Bernard BOURRY, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Sandra HAMONET, titulaire, M. Roland DANIEL, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Françoise ANTONINI, titulaire.

M. Gérard ALLARD, suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Pierre BLAIN, titulaire.

M. Dominique MORIN, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Roger RAUD, titulaire.

Mme Geneviève MAGNIEZ, suppléante.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Christiane COUDRIER.

Mme Josée TOREE.

M. Jean-Marc CHAVEROUX.

M. Jean-Claude MALLET.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique :

Mme Cathy AUGER-DUBOIS, titulaire ; Mme Annick MARTIN, suppléante.

Mme Dominique BALLOUARD-RENAUD, titulaire ; M. Hervé TESSIER, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE